

AVIS PUBLIC

**MODIFICATION AU CALENDRIER DES
SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Ville de Percé que lors de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} mai 2023, le conseil municipal a apporté la modification suivante au calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2023 :

- la séance qui devait avoir lieu le mardi 2 mai est reportée au mardi 9 mai, à 19 h.

Donné à Percé, le 2 mai 2023.

Gemma Vibert,
Greffière